

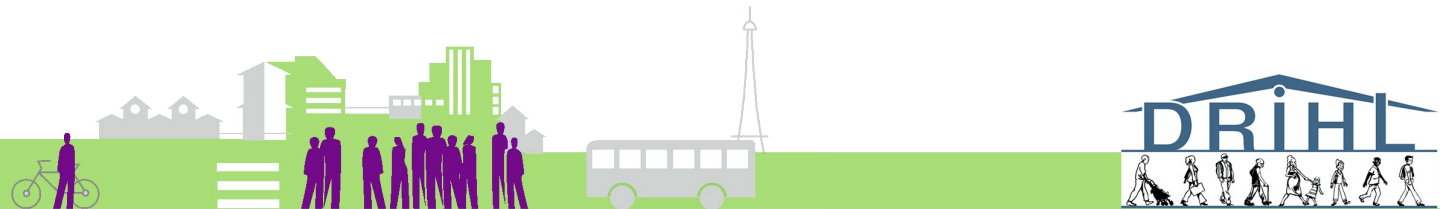
La mise en œuvre du dispositif d'encadrement des loyers à Paris

Sur le site de la DRIHL

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



L'organisation de la rubrique

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Encadrement des loyers à ... x Encadrement des loyers à ... x +

www.drihl-idf.application.12/encadrement-des-loyers-a-paris-r813.html?var_mode=cipreview

Google

PRÉVISUALISATION ✖

La DRIHL Espaces collaboratifs

Écrire un nouvel article | Articles publiés ou non | Modifier cette rubrique (813) | Recalculer cette page

RECHERCHER OK

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

DRIHL
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Héberger CRHH **Se loger** Construire Habiter mieux Nos publications Autres publications

Accueil > Se loger > Limiter l'évolution des loyers > Encadrement des loyers à Paris

SE LOGER

Missions et services

Actualités et documents

Limiter l'évolution des loyers

- Evolution des loyers
- **Encadrement des loyers à Paris**
- Les textes officiels

La demande de logement locatif social

Le Droit Au Logement Opposable (DALO)

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Les commissions départementales de conciliation

Solibail

Les résidences sociales

Schémas départementaux des gens du voyage

PDALPD

Encadrement des loyers à Paris

 **Le décret d'application du dispositif d'encadrement des loyers publié au JO**
17 juin 2015
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a (...)
+ LIRE LA SUITE

 **Le fonctionnement de l'encadrement des loyers à Paris**
12 juin 2015 (mis à jour le 16 juin 2015)
+ LIRE LA SUITE

■ Les textes officiels

▲ HAUT DE PAGE

S'abonner

Se désabonner

Mélanie2 Europe

-1,06 / 20,16 0,00 x 0,00 Diapo 8 / 17 Standard 92%

FR 10:23 17/06/2015

La présentation du dispositif

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Le dispositif d'encadremen... x +

www-drihl-idf.application.i2/le-dispositif-d-encadrement-des-loyers-a-paris-a3564.html?var_mode=cipreview

Google

PRÉVISUALISATION x

La DRIHL Espaces collaboratifs

RECHERCHER OK

Modifier cet article (3564) Modifier dans l'espace privé (3564) Recalculer cette page

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

DRIHL
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Héberger CRHH Se loger Construire Habiter mieux Nos publications Autres publications

Accueil > Se loger > Limiter l'évolution des loyers > Encadrement des loyers à Paris > Le dispositif d'encadrement des loyers à Paris

SE LOGER

Missions et services

Actualités et documents

Limiter l'évolution des loyers

- Evolution des loyers
- **Encadrement des loyers à Paris**
- Les textes officiels

La demande de logement locatif social

Le Droit Au Logement Opposable (DALO)

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Les commissions départementales de conciliation

Solibaïl

Les résidences sociales

Schémas départementaux des gens du voyage

PDALPD

L'accès au logement des agents de

Le dispositif d'encadrement des loyers à Paris
12 juin 2015 (mis à jour le 25 juin 2015)

+ PARTAGER

Jean-François Carencu, Préfet d'Ile-de-France, Préfet de Paris, a signé l'arrêté préfectoral permettant la mise en œuvre du dispositif d'encadrement des loyers à Paris, prévu par la Loi ALUR du 24 mars 2014, à compter du 1er aout 2015. L'arrêté préfectoral fixe, chaque année, un loyer de référence, un loyer de référence majoré et un loyer de référence minoré, exprimés par un prix au m2 de surface habitable, selon les catégories de logements et les secteurs géographiques.

L'encadrement des loyers des logements du parc privé s'applique dans les cas suivants :

- le logement n'a jamais été loué ;
- le logement n'a pas été loué durant les 18 derniers mois ;
- des travaux d'amélioration ont été réalisés depuis moins de 6 mois (montant des travaux au moins égal à la dernière année de loyer). Dans ce cas, le propriétaire doit les mentionner dans le bail.

Si votre logement n'entre pas dans les cas décrits ci-dessus, son loyer doit respecter les critères d'évolution annuelle et ne peut être supérieur au loyer de référence majoré. Consultez également les dispositions du décret annuel sur l'évolution des loyers.

Pour connaître le loyer du logement qui vous intéresse, cliquez sur l'image pour accéder à la carte interactive mise à votre disposition par la DRIHL

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- ▶ Le décret d'application du dispositif d'encadrement des loyers publié au JO

S'abonner Se désabonner

FR 09:17 25/06/2015

La carte interactive

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Le fonctionnement de l'en... x Loyers de référence | DRIHL x +

https://www.referidf.com

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Encadrement des loyers : Loyers de référence

[Retour à la page encadrement des loyers à Paris](#)

RECHERCHE

Saisissez les caractéristiques du logement :

Nombre de pièces principales : *
Sélectionnez

Epoque de construction : *
Sélectionnez

Type de location : *
Sélectionnez

Valider

Puis placez le curseur sur le quartier de votre choix et cliquez ou renseignez une adresse

Adresse :

Nouvelle recherche

La localisation d'une adresse à partir de la carte interactive n'a qu'une valeur indicative. Les références de loyers et les cartes opposables sont annexées à l'arrêté préfectoral.

Pour toute information, merci de contacter l'agence départementale

Renseignez les champs de recherche pour consulter les loyers

Outils

- Monde
- Pays
- Dépt.
- Ville
- Rue
- Maison

Crédits : OLAP - DRIHL IF/SO2E - IGN (Géoservices) - LMC France (Agence Web) - Gandi (Hébergement)

Exemple 1 : Recherche pour un 3 pièces construit entre 1971 et 1990 non meublé dans le quartier Pont de Flandres

The screenshot shows a web browser window displaying the website <https://www.referidf.com>. The page title is "Encadrement des loyers : Loyers de référence". The search criteria are: "Nombre de pièces principales : * 3 pièces", "Epoque de construction : * 1971-1990", and "Type de location : * non meublée". The search results for "Quartier 74 - Pont-de-Flandre" are displayed, showing a "Secteur géographique : 13", "Non meublée, 3 pièces", and "Construction : 1971-1990". The reference rents are: "Loyer de référence : 17,9 €/m²", "Loyer de référence majoré : 21,48 €/m²", and "Loyer de référence minoré : 12,53 €/m²", with a note "A compter du 1er août 2015.". A map of the district is shown, with a blue arrow pointing to a specific area. The website footer includes "Crédits : OLAP - DRIHL IF/SO2E - IGN (Géoservices) - LMC France (Agence Web) - Gandi (Hébergement)".

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Le fonctionnement de l'en... x Loyers de référence | DRIHL x +

https://www.referidf.com

Google

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Encadrement des loyers : Loyers de référence

[Retour à la page encadrement des loyers à Paris](#)

RECHERCHE

Saisissez les caractéristiques du logement :

Nombre de pièces principales : *
3 pièces

Epoque de construction : *
1971-1990

Type de location : *
non meublée

Valider

Puis placez le curseur sur le quartier de votre choix et cliquez ou renseignez une adresse

Adresse :

Nouvelle recherche

La localisation d'une adresse à partir de la carte interactive n'a qu'une valeur indicative. Les références de loyers et les cartes opposables sont annexées à l'arrêté préfectoral.

Pour toute information, merci de contacter l'agence départementale

Quartier 74 - Pont-de-Flandre

Secteur géographique : 13

Non meublée, 3 pièces
Construction : 1971-1990

Loyer de référence : 17,9 €/m²
Loyer de référence majoré : 21,48 €/m²
Loyer de référence minoré : 12,53 €/m²

A compter du 1er août 2015.

Outils

- Monde
- Pays
- Dépt.
- Ville
- Rue
- Maison

Crédits : OLAP - DRIHL IF/SO2E - IGN (Géoservices) - LMC France (Agence Web) - Gandi (Hébergement)

11,76 / 3,39 0,00 x 0,00 Diapo 5 / 11 Standard 92%

FR 11:03 23/06/2015

Exemple 2 : Recherche pour un 2 pièces construit avant 1946 meublé situé 8, rue Fondary Paris 15^o

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Encadrement des loyers : Loyers de référence

[Retour à la page encadrement des loyers à Paris](#)

RECHERCHE

Saisissez les caractéristiques du logement :

Nombre de pièces principales : *
2 pièces

Epoque de construction : *
avant 1946

Type de location : *
meublée

Puis placez le curseur sur le quartier de votre choix et cliquez ou renseignez une adresse

Adresse :

La localisation d'une adresse à partir de la carte interactive n'a qu'une valeur indicative. Les références de loyers et les cartes opposables sont annexées à l'arrêté préfectoral.

Pour toute information, merci de contacter l'agence départementale d'information sur le logement.

*: champs obligatoires

Quartier 59 - Grenelle
Secteur géographique : 7
Meublée, 2 pièces
Construction : avant 1946
Loyer de référence : 26,1 €/m²
Loyer de référence majoré : 31,32 €/m²
Loyer de référence minoré : 18,27 €/m²
A compter du 1er août 2015.

Outils

- Monde
- Pays
- Dépt.
- Ville
- Rue
- Maison

Crédits : OLAP - DRIHL IF/SO2E - IGN (Géoservices) - LMC France (Agence Web) - Gandi (Hébergement)

Édition texte : Paragraphe 2, Ligne 2, Colonne 1

1,80 / 0,80 19,04 x 2,38 Diapo 6 / 12 (Mise en page) Standard 92%

FR 11:08 23/06/2015

La présentation du dispositif - 2

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Le dispositif d'encadremen... x +

www-drihl-idf.application.i2/spip.php?page=article&id_article=3564&id_rubrique=813&var_mode=preview Google

- Les commissions départementales de conciliation
- Solibaill
- Les résidences sociales
- Schémas départementaux des gens du voyage
- PDALPD
- L'accès au logement des agents de l'Etat
- La prévention des expulsions
- Logement d'abord en Ile-de-France
- CADA Appel à projets 2012

Si votre logement n'entre pas dans les cas décrits ci-dessus, son loyer doit respecter les critères d'évolution annuelle et ne peut être supérieur au loyer de référence majoré. Consultez également [les dispositions du décret annuel sur l'évolution des loyers](#).

Pour connaître le loyer du logement qui vous intéresse, cliquez sur l'image pour accéder à la carte interactive mise à votre disposition par la DRIHL



ADIL 75 / AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Pour répondre à vos questions

L'Association Départementale pour l'Information sur le Logement de Paris est mandatée par la DRIHL pour vous renseigner et répondre à vos questions

[La F.A.Q](#)

Les fiches explicatives :

[ADIL_Fiche_Locataire](#) (format pdf - 65.9 ko)

[ADIL_Fiche_Proprietaire](#) (format pdf - 66 ko)

Pour joindre l'ADIL 75 : 01 42 79 50 49 ou [par mail](#)

La rubrique "Encadrement des loyers" et les textes officiels



PREFET
DE LA REGION ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS

+ PARTAGER

HAUT DE PAGE

Lien vers les textes officiels

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Les textes officiels - DRIHL ... x Encadrement des loyers à ... x Intranet DRIHL-IF x DRIHL Ile-de-France x +

www-drihl-idf.application.i2/les-textes-officiels-r814.html?var_mode=cipreview

Google

PRÉVISUALISATION x

La DRIHL Espaces collaboratifs

Écrire un nouvel article Articles publiés ou non Modifier cette rubrique (814) Recalculer cette page

RECHERCHER OK

DRIHL
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Héberger CRHH **Se loger** Construire Habiter mieux Nos publications Autres publications

Accueil > Se loger > Limiter l'évolution des loyers > Encadrement des loyers à Paris > **Les textes officiels**

S'abonner
Se désabonner

SE LOGER

Missions et services

Actualités et documents

Limiter l'évolution des loyers

- Evolution des loyers
- **Encadrement des loyers à Paris**
- Les textes officiels

La demande de logement locatif social

Le Droit Au Logement Opposable (DALO)

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Les commissions départementales de conciliation

Solibaïl


Les résidences sociales

Schémas départementaux des gens du voyage

PDALPD

L'accès au logement des agents de

Les textes officiels


PREFET
DE LA REGION ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS

L'arrêté préfectoral
9 juin 2015 (mis à jour le 24 juin 2015)

+ LIRE LA SUITE

Les cartes annexées à l'arrêté préfectoral
9 juin 2015 (mis à jour le 16 juin 2015)

+ LIRE LA SUITE

HAUT DE PAGE

FR 16:36 24/06/2015

L'arrêté préfectoral

The screenshot shows a web browser window with several tabs open: "L'arrêté préfectoral - DRIHL...", "Encadrement des loyers à Paris", "Intranet DRIHL-IF", and "DRIHL Ile-de-France". The address bar shows the URL "www.drihl-idf.application.i2/l-arrete-prefectoral-a3555.html".

The website header includes the DRIHL logo and the text "Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement". A navigation menu contains links for "Héberger", "CRHH", "Se loger" (highlighted), "Construire", "Habiter mieux", "Nos publications", and "Autres publications".

The main content area features a breadcrumb trail: "Accueil > Se loger > Limiter l'évolution des loyers > Encadrement des loyers à Paris > Les textes officiels > L'arrêté préfectoral". Below this is a section titled "SE LOGER" with a sub-section "Limiter l'évolution des loyers" containing links for "Evolution des loyers", "Encadrement des loyers à Paris", and "Les textes officiels".

The article "L'arrêté préfectoral" is dated "9 juin 2015 (mis à jour le 24 juin 2015)". It includes a "PARTAGER" button and a "Le texte de l'arrêté préfectoral" section with a link to "Arrete du Préfet d'Ile de France fixant les loyers de référence à Paris (format pdf - 96.4 ko)". A second "PARTAGER" button is located below the link.

On the right side, there is a "DANS LA MÊME RUBRIQUE" section with a link "Les cartes annexées à l'arrêté préfectoral" and "S'abonner" / "Se désabonner" options.

The browser's taskbar at the bottom shows the Windows Start button, several application icons, and system tray information including the date "24/06/2015" and time "16:36".

Les cartes administratives des quartiers de Paris

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Les cartes annexées à l'arrê... x Nouvel onglet x +

www.drihl-idf.application.i2/les-cartes-annexees-a-l-arrete-prefectoral-a3556.html

Google

PRÉVISUALISATION x

La DRIHL Espaces collaboratifs

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

DRIHL
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

RECHERCHER OK

Héberger CRHH Se loger Construire Habiter mieux Nos publications Autres publications

Accueil > Se loger > Limiter l'évolution des loyers > Encadrement des loyers à Paris > Les textes officiels > Les cartes annexées à l'arrêté préfectoral

SE LOGER

Missions et services

Actualités et documents

Limiter l'évolution des loyers

- Evolution des loyers
- Encadrement des loyers à Paris
- Les textes officiels

La demande de logement locatif social

Le Droit Au Logement Opposable (DALO)

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Les commissions départementales de conciliation

Solibail

Les résidences sociales

Schémas départementaux des gens du voyage

PDALPD

Les cartes annexées à l'arrêté préfectoral
9 juin 2015 (mis à jour le 16 juin 2015)

+ PARTAGER

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- Le décret du 10 Juin 2015
- L'arrêté préfectoral du ...

S'abonner

Se désabonner

La carte récapitulative des quartiers de Paris

Atlas des quartiers administratifs de Paris : Plan d'ensemble

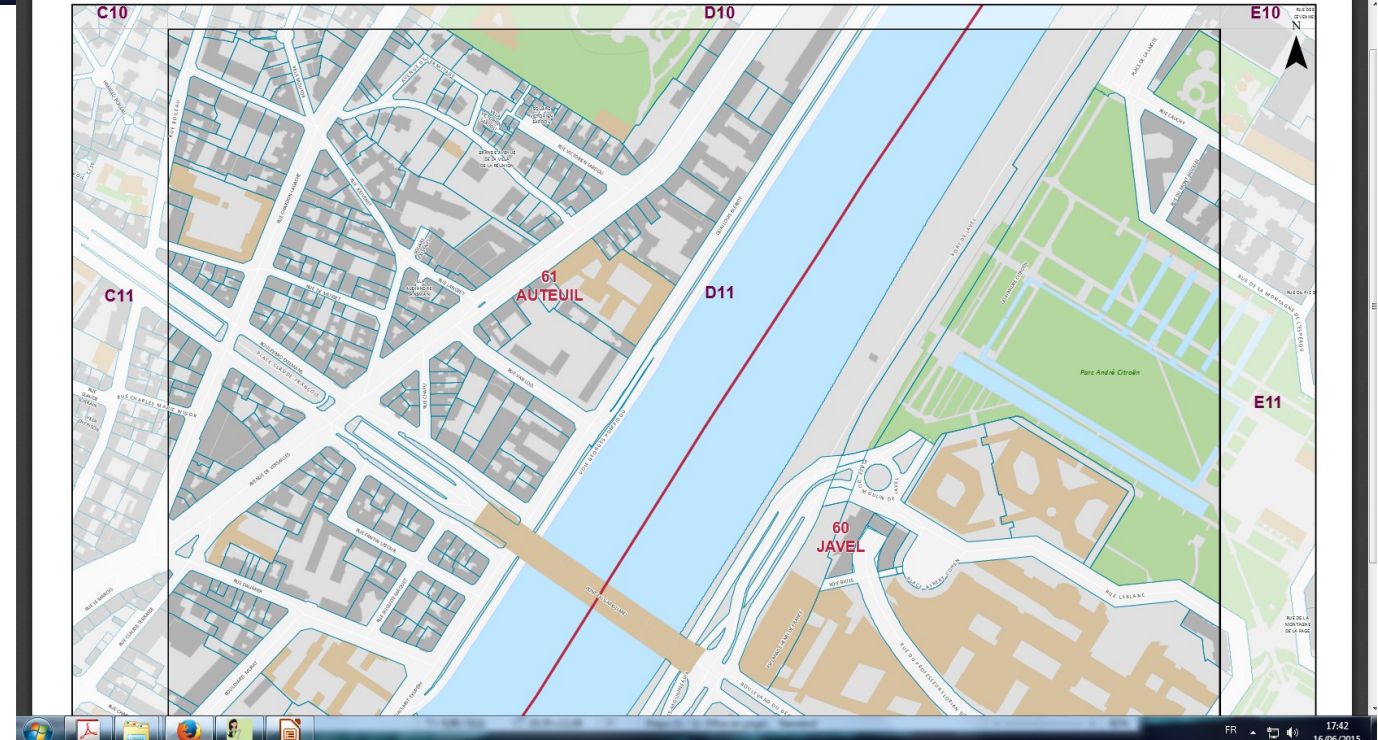
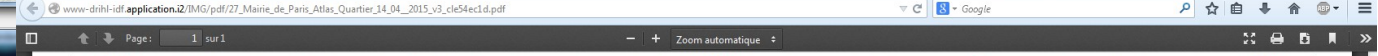
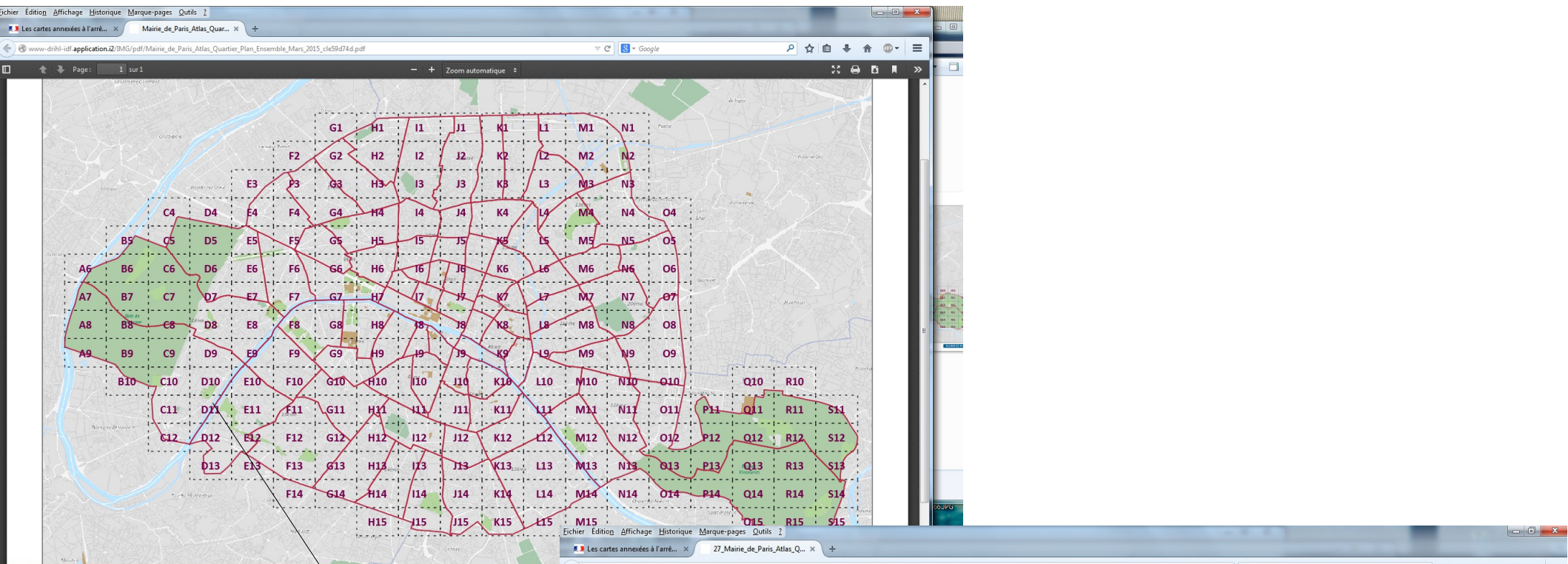


Plan d'ensemble (format pdf - 878.1 ko)

Les cartes par quartier

Télécharger :

- C 9 Mairie de Paris Atlas Quartier 14_04_2015_v3 (format pdf - 405.1 ko - 09/06/2015)
- C 8 Mairie de Paris Atlas Quartier 14_04_2015_v3 (format pdf - 417.6 ko - ...)



Lien vers le site de l'ADIL 75

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Le fonctionnement de l'en... x Encadrement des loyers à ... x Loyers de référence | DRIHL x +

www.adil75.org/encadrement-des-loyers-paris

drhl

QUI SOMMES NOUS VOUS ÊTES UN PARTICULIER VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ACTUALITÉS NOS OUTILS OBSERVATOIRE DU LOGEMENT OFFRES IMMOBILIERES NOS FORMATIONS SPÉCIAL PARIS

ADIL 75 / AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Accueil » Encadrement des loyers à Paris

ENCADREMENT DES LOYERS À PARIS

Voir Édité

A PARIS, À COMPTER DU 1ER AOÛT 2015, LES LOYERS DOIVENT DÉSORMAIS RESPECTER DES VALEURS LIMITES FIXÉES PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

Les mesures sont différentes selon qu'elles concernent **l'entrez dans un nouveau logement ou le renouvellement du bail.**

Le Préfet fixe, chaque année, par arrêté, des loyers de référence, des loyers de référence majorés et des loyers de référence minorés en fonction du nombre de pièces, de l'époque de construction et du caractère meublé ou non des logements pour les 14 secteurs géographiques définis sur le territoire parisien.

Vous êtes locataire :

- Vous entrez dans un logement
- Votre bail est renouvelé
- Carte interactive

Vous êtes propriétaire :

- Un nouveau locataire entre dans le logement
- Vous renouvelez le bail
- Carte interactive

FAQ

POSEZ UNE QUESTION

ACCÈS ADHÉRENTS

Identifiant

Mot de passe VALIDER

[Demander un nouveau mot de passe](#)

Tout savoir sur la fixation des loyers parisiens : 01 42 79 50 49

Le loyer de référence est égal au loyer médian calculé à partir des niveaux de loyers constatés par l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP).

Le loyer de référence majoré est égal au loyer de référence + 20%. Il permet de limiter le niveau des loyers fixés lors de l'entrée dans un nouveau logement et de diminuer le loyer au renouvellement du bail.

Le loyer de référence minoré est égal au loyer de référence - 30%. Il permet de limiter les réévaluations de loyers pratiquées au renouvellement du bail.

Le dispositif concerne les **logements du parc privé loués vides ou meublés à titre de résidence principale.**

Le dispositif ne s'applique pas aux logements du parc social, logements soumis à la loi de 48, logements conventionnés du parc privé (sauf loyers intermédiaires), logements loués à titre de résidence secondaire, logements de fonction, logements-foyers, locations touristiques, logements donnés en location à titre exceptionnel par les collectivités locales, résidences universitaires conventionnées APL, logements meublés situés en résidence services.

18:18
19/06/2015